

La Chambre d'agriculture de Haute-Saône est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n°IFO1762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.



Les conseils contenus dans ce bulletin sont basés sur les observations des parcelles de référence du BSV. Ils sont à adapter en fonction de votre propre situation.

Si non spécifié, il faut considérer une absence d'alternatives à l'application de produits phytosanitaires. Toutes les méthodes de lutte alternatives à la chimie sont consultables sur les guides cultures des chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté.



METEO

[Sencrop à l'essai](#)



[Pluie et températures](#)



[Prévisions saisonnières](#)



Un véritable « coup de chalumeau » a desséché les cultures d'hiver ce week-end en Haute-Saône.

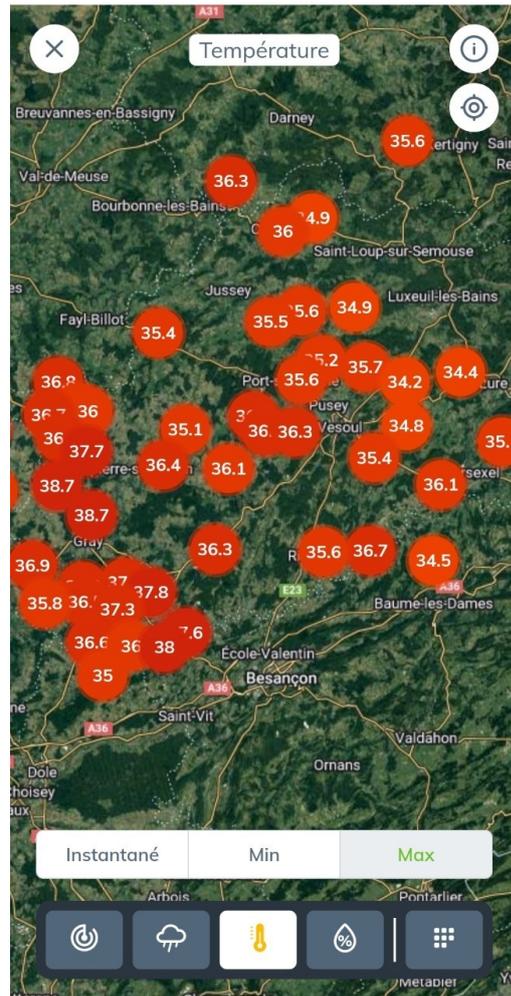
Cette photo prise ce 20/06/2022 est digne d'un paysage de 14 juillet !



Historique des températures max > à 36°C enregistrées à Chargey depuis 2001

Date	PLUVIO	MINI	MAX
04/08/2003	0	19,7	37,3
05/08/2003	0	20,8	38,6
06/08/2003	0	20	38,2
07/08/2003	0	20,1	39,1
08/08/2003	0	18,2	38,9
09/08/2003	0	17,6	38,8
10/08/2003	0	18,4	38,7
11/08/2003	0	16,9	38
12/08/2003	0	19,2	39,3
13/08/2003	0	16,6	38,5
25/07/2006	0	19,5	36,5
01/07/2015	0	16,6	36,1
02/07/2015	0	18,9	36,1
03/07/2015	0	18,2	36,5
04/07/2015	0	21,9	37,6
05/07/2015	9,2	18,5	36,7
07/07/2015	0	18,2	37
16/07/2015	0	16,2	36,3
17/07/2015	6,1	19,7	36,5
07/08/2015	0,4	18,7	37,7
22/06/2017	0	17	36,1
03/08/2018	0	20	36,5
04/08/2018	0	20,5	36,7
06/08/2018	0	20,4	36,5
27/06/2019	0	20,1	36,6
23/07/2019	0	19,9	36,6
24/07/2019	0	18	38,7
25/07/2019	0,2	19,5	39,3
31/07/2020	0	20,2	38
01/08/2020	9,8	19,7	36,2
09/08/2020	0	18,7	36,4
20/08/2020	0,2	17,9	36,1
18/06/2022	0	15,7	36,8

Temp max enregistrée ce week-end - Sencrop





TOURNESOL

Stade et état des cultures

Les tournesols semés fin mars, début avril fleurissent.

La floraison débute sur les premiers semis.



Phomopsis

L'impasse fongicide envisageable.



Stade et état des cultures

Stades de 3-4 feuilles à 1,50m pour les semis de mi-avril. Les maïs prennent 2 feuilles par semaine !

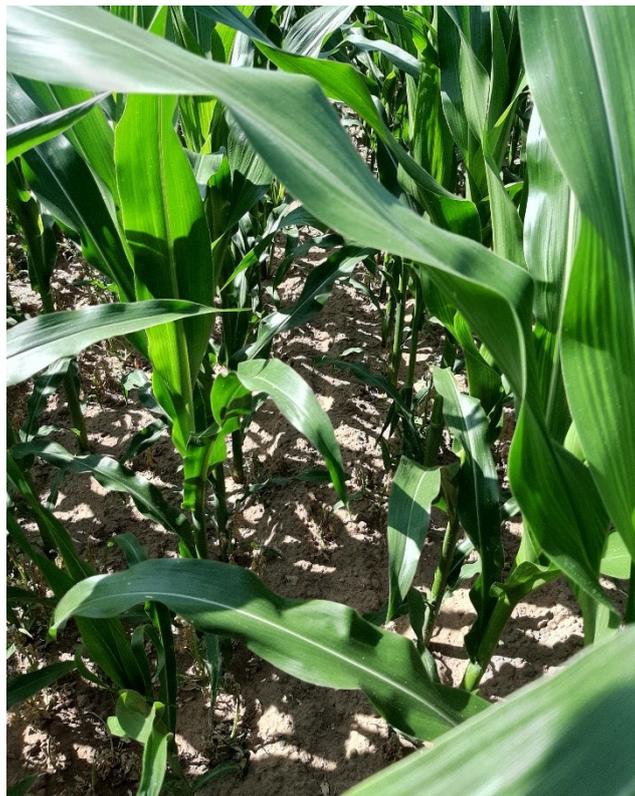
Maïs semé après récolte de CIVE de seigle



Maïs semé mi-avril, le panicule va bientôt sortir !



Maïs semé en écartement 40 cm, il couvre plus rapidement le sol, le protège du cagnard, évite aux adventices de profiter de la lumière et les pieds, plus espacés sur le rang, souffrent moins du manque d'eau. Autre avantage, les systèmes racinaires des pieds de maïs sont plus développés et permettent d'extraire davantage de nutriments.



Pyrale

En somme de températures base 10 depuis le 1^{er} janvier, l'année 2022 est similaire aux précédentes années records 2003 et 2007.

Les vols des papillons de la race plurivoltine et monovoltine sont en cours.

Le dépôt de ponte se poursuit, des pontes fraîches sont visibles. Sur le site le plus touché, le pourcentage de pieds porteurs de ponte est de 10% et des perforations de larves sont visibles sur les feuilles de 15% des pieds (voir photos).

Les larves se baladent depuis fin mai pour les premières éclosions.

Morsures de larves de pyrale



Il faut 170 degrés pour que tous les trichogrammes sortent du diffuseur. Si posés au 8 juin, tous les trichogrammes auront émergé au 25 juin.



Minuscules trichogrammes



Conseils

Quels peuvent être les niveaux de risque pyrale cette année ?

- L'année est chaude et précoce, donc plutôt favorable à la pyrale.
- Cependant le dépôt de ponte reste plutôt modeste par rapport à l'année 2020. A la même date et dans le même secteur, on observait des pontes sur 60% des pieds en 2020 alors qu'en 2022, le pourcentage de pieds porteurs n'excède pas les 15%.
- Les maïs grain sont très en avance et pourront être murs assez tôt. Cependant, pour limiter les frais de séchage, il conviendra de les récolter tard. Il faut bien sur tenir compte du fait que, plus la récolte est tardive, plus les dégâts de pyrale peuvent être élevés.
- Les premières éclosions ont été observées le 31/05 donc les premières larves sont déjà bien développées. Le vol de seconde génération pourrait débuter à parti du 20 juillet si l'année 2022 reste une année chaude.
- Si la récolte est tardive, la pyrale de seconde génération (en avance cette année) peut être nuisible !

Quelles sont les parcelles à risque ?

- Celles où l'on trouve 10% à 15% de pieds avec présence de trous ou sciure sur les feuilles (voir photos page précédente). Cette observation est à réaliser cette semaine. La destruction des premières larves baladeuses limitera le vol de seconde génération.
- Le traitement visera essentiellement les maïs destinés à être récoltés en grain.
- Le traitement du maïs ensilage est inutile.

Quand traiter et avec quel produit ?

Le pic de vol plurivoltin est atteint. La période de traitement s'étend du 25/06 au 5/07. A ces dates, un maximum de feuilles sera protégé.

- Si traitement à la date optimale en liquide avec pulvé, privilégier la spécialité **CORAGEN**, spécialité très sélective des auxiliaires.

Prévoir CORAGEN 0.1 L/Ha aux alentours du 01/07.

Laissez des témoins non traités si vous décidez de faire le traitement !

- Si traitement à la date optimale sur grands maïs, privilégier l'enjambeur pour traiter aux microgranulés (pas de destruction d'auxiliaires).
- Eviter les pyréthrinoides liquides car ces produits détruisent les **auxiliaires très nombreux et utiles**.
- Pour des raisons d'efficacité et de persistance de l'insecticide, il conviendra de réaliser les traitements en dehors des températures chaudes.



Reconnaitre les auxiliaires des pucerons

[Voir Agrosaône 2019 N°15. Page 7 à 10](#)





SORGHO

Stade et états des cultures

Stade 2 à 6 feuilles.

Sorgho multi coupe + trèfle Alexandrie



Azote

Si l'azote n'a pas encore été apporté, prévoir environ 10 unités par tonne de matière sèche.
Sur sorgho multicoupe, apporter une trentaine d'unité après chaque coupe.



Ambrosies



Surveillez vos parcelles de soja, tournesol, maïs. Les ambrosies sont visibles et doivent être détruites par arrachage manuel ou broyage avant qu'elles n'émettent du pollen et qu'elles ne disséminent leurs graines...

Ambrosie vu du dessus...



...la tige est poilue



NE PAS CONFONDRE [l'ambrosie à feuille d'armoise](#) - *Ambrosia artemisiifolia* (espèce invasive soumise à destruction obligatoire par arrêté préfectoral car elle provoque des allergies chez un grand nombre de personnes)_et [l'armoise vulgaire](#) - *Artemisia vulgaris* L. (vivace indestructible)

L'ambrosie à feuille d'armoise est très poilue.



L'armoise vulgaire est reconnaissable à ses feuilles blanchâtres sur la face inférieure

L'ambrosie à feuille d'armoise est verte.





ECHANGE PAILLES – FUMIERS et autres effluents

Tableau récapitulatif d'équivalence paille et divers effluents

	<i>Paille Céréales</i>	<i>Fumier Bovin Compact</i>	<i>Fumier Mou Bovin</i>	<i>Compost Fumier</i>	<i>Lisier bovin</i>	<i>Digestat solide</i>	<i>Digestat brut</i>	<i>Fumier Ovin</i>
	Euros / tonne	Euros / tonne	Euros / tonne	Euros / tonne	Euros / tonne	Euros / tonne	Euros / tonne	Euros / tonne
Prix en euros / tonne 2021	13,9	12,5	8,7	10,5	6,5	11,4	5,6	15,3
Prix en euros / tonne 2022	39,2	33,9	22,5	24,5	16,7	29,8	14,9	42,9
Equivalence paille-fumier moyenne (elements fertilisants et humus)	1,0	1,5	2,0	1,3	4,2	1,2	3,0	1,0

Prix 2021 = N = 0,9 €/ unité, P = 0,6 €/ unité, K = 0,5 €/ unité et Mg = 0,7 €/ unité

Prix 2022 = N = 1.8 €/ unité, P = 2 €/ unité, K = 1.8 €/ unité et Mg = 1 €/ unité

Exemple :

En 2022, 1 tonne de fumier mou de bovin contient 22.5 euros d'éléments fertilisants contre 8.7 euros en 2021.

Même si le prix des éléments fertilisants a flambé, les équivalences ne changent pas par rapport à l'an dernier.

Equivalence en éléments ferti et humus : 1 tonne de paille est égale 2 tonnes de fumier mou de bovin ou 3 tonnes de digestat brut.

Dans les équivalences ci-dessus, le pressage de la paille, le transport et l'épandage du fumier ne sont pas pris en compte. Si vous souhaitez les prendre en compte, vous pouvez utiliser l'outil Arvalis ([cliquez](#)).



Pour faire la simulation, voir teneurs en NPK des MO et prix des éléments fertilisants dans Agrosaone N°21.



Cultures dérobées - luzerne

Le sol est généralement frais après récolte des orges d'hiver et de la pluie est annoncée.

Des parcelles ont déjà été semées en maïs et tournesol.

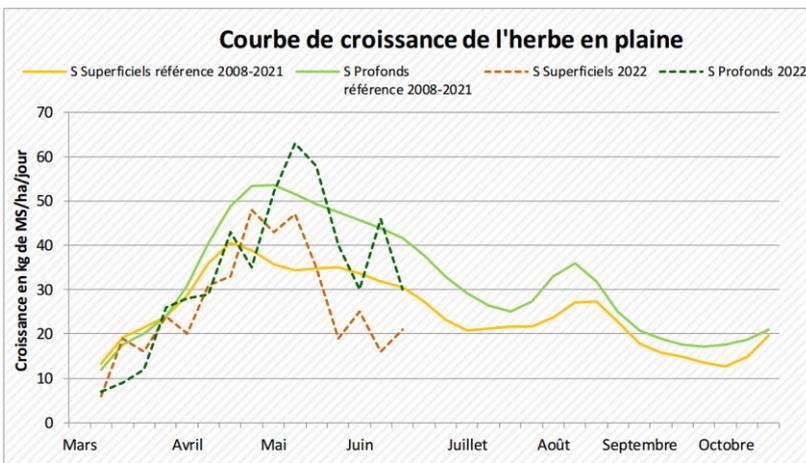
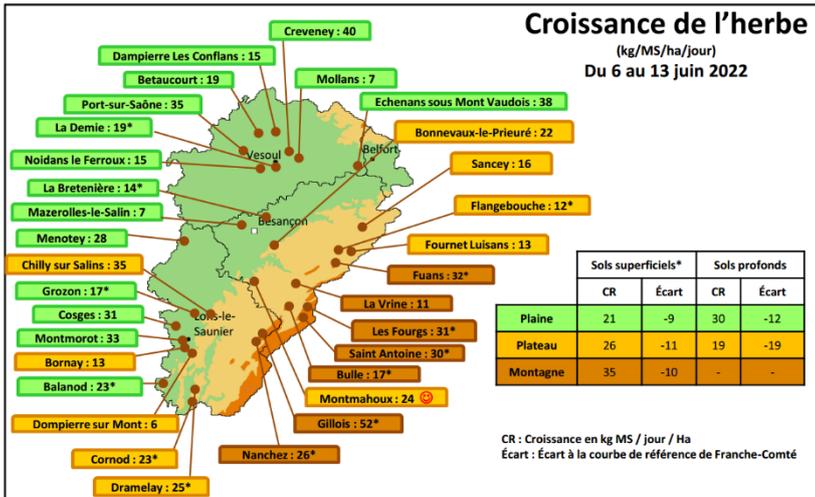
Les semis de luzerne réussissent souvent mieux à cette date qu'en avril ou août.

Voir bulletin Agrosaône N° 17 pour les autres cultures dérobées.



Le coin de l'herbe

Météo de l'herbe de la semaine dernière :



En traits pleins, les moyennes sur les prairies de plaine de Franche-Comté. En pointillés les valeurs 2022.

Retrouvez **Radio "Prairies"** par le Groupe Herbe Franche-Comté !

Retrouvez le 17^{ème} épisode sur la [chaîne YouTube du Groupe Herbe Franche-Comté](#) ! Cette semaine Floriane Marsal est au GAEC Bakker (39) pour parler des paddocks de nuit et du foin en vrac !



Contacts : Margaux Reboul Salze – Chambre d'Agriculture de Haute-Saône : 03.84.77.14.34 – margaux.reboul-salze@haute-saone.chambagri.fr

Bulletin rédigé et édité par la Chambre d'agriculture de Haute-Saône
17 quai Yves Barbier - BP 20189
70004 VESOUL
Tél.: 03 84 77 14 40

Site internet :



Les conseils contenus dans ce bulletin sont basés sur les observations des parcelles de référence du BSV. Ils sont à adapter en fonction de votre propre situation. Cliquez pour lire le [BSV Grandes Cultures](#).

Se référer à l'étiquette du produit avant utilisation.

Pour connaître les matières actives des produits cités, se référer au site <https://ephy.anses.fr/> et aux guides cultures papier des Chambres d'Agriculture de Bourgogne Franche Comté.

Un référentiel produits phytosanitaires actualisé en permanence est disponible sur MesP@rcelles pour les abonnés. Pour chaque produit, vous trouverez toutes les informations sur les matières actives, les mélanges, les usages, la réglementation, les phrases de risque...



La Chambre d'agriculture de Haute-Saône est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n°IFO1762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

